



Ce glossaire (Version 0) est établi par les étudiants du tronc commun

Année scolaire 2020 - 2021

Glossaire :

Liste alphabétique des termes relatifs aux matériaux et aux éléments utilisés pour la construction des bâtiments. Il permet d'éclairer les spécificités tant dans l'utilisation des matériaux que pour le rôle et la fonction des éléments structuraux ou non structuraux.



A

Aisselier : Pièce oblique assurant la rigidité de l'angle formé par la panne faitière et le poinçon. De manière générale, on appelle aisselier toute pièce destinée à renforcer un assemblage de charpente.

Appui : Pièce basse du dormant d'une menuiserie venant s'appuyer sur la maçonnerie (pièce d'appui). Partie inférieure de la maçonnerie recevant la fenêtre.

Adjuvant : Produit d'addition ajouté pendant l'opération de malaxage.

Allège : Partie du mur située entre le sol et le bas d'une fenêtre.

Arbalétrier : Élément rampant support des pannes, il fait partie de la ferme qui structure la charpente d'une toiture.

Ardoises : Feuilles de schiste minces et légères employées en couverture.

Utilisables pour des toits dont la pente peut varier de 20% à la verticale.

Arêtier : Ligne en saillie formée à la jonction de deux pans de toiture.

Armature Ronds : barres, tissus, fibres, fils ou câbles, incorporés dans un matériau pour en renforcer la résistance à certaines contraintes

Armatures : Structures en acier incorporées au béton permettant de donner aux ouvrages :

Adhérence : Adhésion entre les matériaux

B

Banches : Élément de coffrage initialement utilisé dans la construction de mur en pisé. En béton armé c'est le coffrage des voiles (Béton banché).

Bâtiment performant : Bâtiment considéré efficace au point de vue énergétique.

Bâtiment vert : Bâtiment intégrant un souci d'impact négligeable sur l'environnement, durant sa construction et après sa mise en service.

Barrière de vapeur : Couche de matériau destinée à réduire la transmission de vapeur d'eau.

Barre Pièce rigide et droite de faible section par rapport à sa longueur, généralement en métal.

Béton : Matériau de construction composé d'agrégats (sable, gravier, cailloux) et d'un liant (ciment). Mélange de granulats, de ciment et d'eau qui durcit.

Bloc : Composant de forme parallélépipédique utilisé principalement pour la construction (2) des murs et généralement constitué par de la terre cuite ou du béton.



Béton Armé : Béton incorporant une armature en acier lui conférant sa résistance aux efforts de flexion et de traction.

Béton cellulaire : Béton non armé léger comportant de multiples petites bulles qui lui confèrent de bonnes qualités d'isolation thermique.

Béton précontraint : Béton armé dont les armatures sont mises en tension avant coulage. Le béton est mis en compression par les tiges d'acier. Béton comprimé de manière permanente par des armatures tendues sous forme de câbles ou d'armatures adhérentes noyées dans le béton au moment du coulage.

Boisseau : Éléments préfabriqués permettant le montage, par emboîtement, de conduits de cheminée ou de ventilation.

Bow - Windows : Ouvrage vitré en avancée sur une façade.

Briques : Éléments de construction préfabriqués à base d'argiles. Elles peuvent être pleines ou creuses.



Carrelage : Composition d'éléments géométriques jointifs formant revêtement de sol. (Terre, cuite, pierre, grès...)

Chaînage : Ceinture en métal ou en béton reliant les murs porteurs et évitant leur écartement.

Chape : Couche mince de ciment recouvrant la surface d'une dalle ou d'un plancher. La chape est dite flottante lorsqu'elle est désolidarisée de la dalle ou du plancher par un feutre, un isolant ou tout autre matériau continu.

Charpente : Ensemble d'éléments assemblés entre eux et servant d'ossature à la couverture d'un bâtiment.

Chatière : Petite ouverture insérée dans la couverture et permettant l'aération des combles.

Ciment : (liant hydraulique) Matières minérales finement broyées, formant par addition d'eau en quantité appropriée une pâte liante susceptible de durcir tant sous l'eau que dans l'air et de lier entre eux des matériaux granulaires.

Claustra : Ouvrage ajouré en bois ou en maçonnerie fermant une loggia ou constituant un élément séparatif dans une pièce.

Cloison : Désigne les parois non porteuses permettant d'organiser les espaces. Les cloisons peuvent être en briques, parpaings, carreaux de plâtre, ...

Coffrage : Le coffrage est un moule provisoire destiné à maintenir en place un matériau de construction le temps que celui-ci devienne autoportant, soit par prise, séchage (béton, pisé), soit par d'autres contraintes physiques (pierres, dans le cas d'une voûte). Le coffrage a pour but de réaliser des ouvrages aux formes définies par la surface interne du coffrage.

Combles : Partie de la maison située sous la toiture. Les combles peuvent être perdus ou aménagés.



Coque : *Elément de structure formée d'un voile incurvé.*

Contremarches : *Faces verticales des marches d'un escalier.*

Contreventement : *Dispositif destiné à résister aux forces du vent. Elément de structure utilisé en contreventement.*

Contreplaqué : *Panneau de bois formé par la superposition de plusieurs couches de bois liées par des résines.*

Console : *Poutre ou dalle prolongée au-delà du dernier appui (Poteau, voile ou mur porteur)*

Corbeau : *Elément en saillie, formant console et permettant de supporter des poutres, balcons, corniches...*

Corniche : *Moulures filantes créant des reliefs situés en couronnement de façade.*

Cour anglaise : *Cour située au-dessous du niveau du terrain et qui permet d'assurer la ventilation ou le jour de pièces situées au sous-sol.*

Couverture : *Couche(s) supérieure(s) d'une toiture, constituant une surface protégeant des intempéries. Ensemble permettant la mise hors d'eau d'une construction (tuiles, bacs acier, zinc, ardoises...)*

Cuvelage : *Elément de construction étanche enterré, composé d'un radier et de murs constituant en totalité ou en partie l'infrastructure d'une construction. Traitement des parois en béton permettant de leur assurer une étanchéité. Utilisé pour la construction de sous-sols en milieu humide.*

D

Dallage : *Ouvrage de grandes dimensions, généralement en béton ou béton armé, qui repose uniformément sur le sol. On distingue les dallages ordinaires de ceux industriels*

Dalle de béton *Elément de construction en béton, rigide, horizontal ou presque, d'une grande surface par rapport à son épaisseur.*

Dalle pleine *Dalle de plancher construite sans vides ni matériaux d'apport*

Dalle flottante *Elément de construction constituée par les couches supérieures d'un plancher, lorsque celles-ci reposent sur une couche résiliente ou sur des supports élastiques, afin de fournir une isolation phonique ou antivibratile*

Déblai : *Ensemble des terres retirées du sol lors des divers travaux de terrassement. Les terres sont soit réutilisées sur le terrain sous forme de remblais, soit retirées du chantier*

Dimension *Distance suivant une direction donnée ou le long d'une ligne donnée*

Doublage : *Revêtement rapporté contre une paroi et permettant d'assurer une meilleure isolation thermique ou acoustique.*



Drainage : Ensemble des ouvrages qui collectent et évacuent les eaux de ruissellement et les eaux souterraines. Ils sont situés à proximité des fondations d'une habitation ou d'un mur de soutènement.

Dressage : Dépôt de mortier sur un mur pour en assurer la planéité et/ou la verticalité.

E

5

Eaux usées - Eaux vanne : Les eaux usées sont les eaux évacuées des cuisines et salles de bains. Les eaux vannes sont les eaux évacuées des WC.

Echiffre : Mur servant d'appui aux marches d'un escalier.

Élasticité : Caractéristique d'un matériau ou d'un élément de construction qui est susceptible de reprendre sa forme originale après la suppression d'une contrainte qui l'avait déformée.

Élévation : C'est le fait de construire, ériger, dresser un mur, une façade, un bâtiment. Façade d'un bâtiment.

Embrasure : Ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'un mur pour recevoir une porte, une fenêtre

Emmarchement : Largeur d'un escalier.

Enduit Mélange à base de chaux, de ciment ou de plâtre (sulfate de calcium déshydraté), avec ou sans adjonction de granulats, de fibres ou d'autres matériaux. Il est utilisé pour le revêtement des murs et des plafonds et durcit après application.

Entrait : Pièce de bois de charpente horizontale, permettant de maintenir l'écartement des arbalétriers.

Étanchéité à l'eau Tous moyens permettant d'assurer cette qualité. Qualité d'un élément de construction qui ne laisse pas passer l'eau.

Etat limite ultime (E.L.U) : Il correspond à la valeur maximale de la capacité portante de la construction et dont le déplacement entraîne la ruine de la construction.

Etat limite de service (E.L.S) : il constitue des limites au-delà desquelles les conditions normales d'exploitation ne sont plus satisfaites sans qu'il y'ait ruine.

Escaliers : Les escaliers peuvent avoir différentes configurations. Escalier droit, escalier balancé (marches tournantes), escalier hélicoïdal (marches rayonnant autour d'un axe central), escalier à la française (alternance de volées droites et de paliers), escalier à quartier tournant...

Espagnolette : Serrure à poignée tournante servant à fermer et à ouvrir des volets.

Etai : Pièce de métal utilisée pour soutenir provisoirement une construction ou un ouvrage.



F

Façade : Face extérieure d'un bâtiment ou un ensemble de faces que l'on voit globalement de
Faitage : Arête horizontale formée par la jonction de deux pans de toiture dans leur partie haute extérieure (façade principale, arrière, latérale)

Faux plafond : Plafond léger suspendu ou posé sur ossature en sous face du plancher ou de la dalle structurante.

Fenêtre à l'anglaise : Le vantail ouvre vers l'extérieur selon un axe vertical latéral.

Fenêtre à la française : Le vantail ouvre vers l'intérieur suivant un axe vertical latéral.

Finition : Techniques mises en œuvre pour achever le bâtiment : enduits, peintures, chapes, carrelage, etc.

Flocage : Projection de fibres mélangées à un liant en vue d'assurer l'isolation thermique d'une surface.

Fondations Elément de construction destinée à transmettre des efforts au sol porteur.

Fondations superficielles : Fondation dite superficielle quand le rapport de la profondeur (D) à la largeur de la semelle (B) est inférieur est compris entre 4 et 5 ($\frac{D}{B} = < (4 \text{ à } 5)$)

Fondations profondes : Fondation dite profonde quand le rapport de la profondeur (D) à la largeur de la semelle (B) est supérieur à 10 ($\frac{D}{B} = > 10$)

Fondations semi-profondes : Fondation dite semi-profonde quand le rapport de la profondeur (D) à la largeur de la semelle (B) est compris entre 4 et 10 ($4 \leq \frac{D}{B} \leq 10$)

Fouille : Excavation destinée à recevoir les parties en infrastructure d'une construction (1).

Fondation sur pieux : Fondation utilisant des pieux.

Fourreau : Gaine permettant de protéger les câbles et canalisations dans les traversées de maçonnerie ou dans le sol.

G

Gaine : Chute verticale encoisonnée dans laquelle sont groupées diverses canalisations, conduites de ventilation.

Garde-corps : Muret ou barrière de protection formée par une série de pièces verticales légères, surmontées d'une main courante.

Giron : Largeur des marches d'escaliers.



Gouttière : Profilés métalliques disposé en partie basse des toitures et destinés à recueillir les eaux pluviales et à les canaliser vers les évacuations.

Granulat : Matériau granulaire inerte provenant de matières naturelles, telles que la pierre, le gravier ou le sable, ou fabriquées, telles que le laitier.

Gros œuvre : Bâtiment dans lequel seule la structure porteuse est achevée

Gypse : Roche monominérale cristallisée d'origine sédimentaire formée de sulfate de calcium hydraté ($\text{CaSO}_4, 2\text{H}_2\text{O}$) utilisée comme régulateur de prise dans les ciments.

7

H

Hauteur libre : Distance verticale minimale sans obstacle, réelle ou requise, au-dessus d'un point considéré.

Hourdage : Assemblage d'éléments de construction (briques, boisseaux, parpaings,) à l'aide de mortier.

Hourdis ou Entrevous : Élément (non porteur) intercalaire à la poutrelle, il prend appui sur cette dernière sans intervention de dispositif extérieur. L'entrevous assure la fonction de coffrage perdu pour la réalisation du coulage du hourdis dit « Dalle de compression ».

Huisserie : Bati métallique ou en bois, fixé dans la maçonnerie ou les cloisons et servant d'encadrement à une porte.

Hydrofuge : Se dit d'un matériau imperméable à l'eau.

I

Infrastructure : Parties inférieures des structures, généralement enterrées.

Insert : Appareil placé dans la cheminée et permettant de récupérer la chaleur.

Isolation Matériau destiné à empêcher ou réduire le passage de la chaleur, du bruit ou de l'électricité.

Isolation thermique : Les matériaux de base permettant d'assurer une bonne isolation thermique sont la laine de verre ou de roche, le polystyrène, le béton cellulaire...



J

Joint : Espace situé entre deux éléments. Le joint de dilatation permet de compenser les variations dimensionnelles des matériaux dues à des écarts de températures.

Joint de dilatation : Joint de structure, qui divise un ouvrage en plusieurs parties indépendantes de dimensions limitées, afin de reprendre les divers mouvements de la construction et éviter ainsi une fissuration diffuse.

Joint de rupture : Joint de structure ménagé entre deux parties distinctes d'une même construction, afin que les divers mouvements de chacune d'elles ne soient pas transmis à l'autre.

Joue : Face latérale d'un ouvrage.

K

L

Laitance : Matière blanche poudreuse (Laitouse) apparaissant à la surface des ouvrages en béton notamment lors du coulage.

Liant hydraulique : Matière finement broyée qui réagit avec l'eau pour former une pâte qui fait prise et durci sous l'eau.

Lambourde : Pièce de bois entrant dans la structuration du plancher et sur laquelle est posé le plancher.

Lambris : Assemblage de panneaux de bois permettant une finition décorative des surfaces.

Latte : pièce de bois support des éléments de couverture.

Limon : Pièce en bois en béton ou en métal supportant les marches d'un escalier.



Linteau : Poutre horizontale située au-dessus d'une ouverture (Porte ou fenêtre).

Élément structurel surmontant l'ouverture servant à soutenir la partie supérieure de l'ouvrage, il est en béton armé (Cas de voile) ou en bois ou en acier.

Listel : Carrelage linéaire utilisé en frise décoratives.

Loggia : Balcon couvert et fermé latéralement, ne faisant pas saillie par rapport au plan de la façade.

Longrine : poutre préfabriquée en béton armé ou en béton précontraint placée sous un mur porteur et prenant appui sur des plots.

Lucarne : Petite fenêtre encastrée dans un toit en pente.

M

Maçonnerie : Art de bâtir une construction par l'assemblage de matériaux élémentaires, liés ou non par un mortier comprenant l'édification du gros œuvre et certains travaux de revêtement.

Maître d'ouvrage : Personne ou organisme qui déclenche une entreprise de construction et sera celui qui réceptionnera l'ouvrage. En premier lieu c'est celui qui paie l'entreprise, le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.

Maître d'œuvre : élabore un projet (l'œuvre) à la demande du maître d'ouvrage. Le bureau de contrôle est chargé par le maître d'ouvrage de donner un avis sur l'œuvre ainsi que les travaux.

Mansarde : Se dit d'un espace aménagé dans des "combles à la Mansard". Le comble est formé par deux pans brisés. La partie basse ayant un angle proche de la verticale.

Marquise : Auvent situé au-dessus d'une porte d'entrée, souvent vitré.

Matériau : Matière servant à fabriquer des produits ou des constructions.

Mezzanine : Plancher intermédiaire aménagé dans un espace de la surface d'un magasin ; atelier ou bureau ayant une grande hauteur sous plafond.

Mitigeur : Robinet composé d'une manette et d'un bec. Réglage de la température et du débit par la manette.

Moellon : Éléments de pierre de forme irrégulière utilisé en maçonnerie.

Mortier : Mélange de granulats fins (Sable) avec de l'eau et du ciment ou de la chaux, ou une combinaison des deux, qui durcit après sa mise en œuvre, formera l'enduit de surface (Mur ou plafond) ou le joint entre les éléments de maçonnerie.

Mur : Élément de construction verticale, en maçonnerie (Brique ou parpaing) ou en béton (Voile), qui limite ou partage une construction et assure une fonction porteuse, de séparation (Cloison) ou de soutènement.

Mur aveugle : Mur généralement extérieur sans ouvertures.

Mur bahut : Mur de faible hauteur formant soubassement.



Mur banché : Mur en béton armé dont le coffrage est en banches.

Mur de contreventement : Mur porteur pour les charges verticales (Poids propre et plancher) et devant résister aux forces horizontales (Séisme ou vent).

Mur de refend : Mur porteur à l'intérieur de la construction reliant les façades, les pignons ou 2 murs de refends entre eux.

Mur extérieur : Mur séparant l'intérieur et l'extérieur d'une construction.

Mur mitoyen : Mur de séparation de deux propriétés.

Mur porteur : Mur structurant de fonction résistance aux charges verticales généralement des planchers.

Mur pignon : Mur latéral d'une construction, perpendiculaire aux façades principales.

Mur soutènement : Mur permettant de résister à des poussées (Forces latérales : Poussées des terres talus ou sous-sol, culée de ponts)

N

Nappe phréatique : eaux souterraines stagnantes, en plus ou moins grande quantité, dont l'écoulement est arrêté par des couches imperméables.

Noe : Angle rentrant former par l'intersection de deux pans de toiture.

O

Œil de bœuf : Lucarne inscrivant un châssis circulaire ou ovale.

Ossature : Ensemble continu des éléments porteurs et assurant la solidité et la tenue de la construction.

Ouvrant : Eléments mobile de la menuiserie (voir vantail).

P

Panne : Piece de charpente horizontale. Elle repose les fermes et supporte les chevrons.

Parement : Matériau de revêtement servant à la finition d'une paroi (plaquettes de brique, pierre...).

Pare - vapeur : Composant d'un complexe d'étanchéité. C'est la feuille étanche destinée à empêcher le passage de la vapeur d'eau.



Parpaings : Blocs « briques » en agglomérés de béton, en plusieurs épaisseurs, utilisés pour la construction des murs porteurs ou de cloisons de séparation.

Parquet : Revêtement de sol constitué par des planches de bois. (Généralement dans les espaces à mi-hauteur de niveau des magasins ou des ateliers).

Patio : Cour intérieure, encadrée par du bâti.

Paumelle : Élément servant de pivot des ouvrants (Portes, fenêtres et châssis)

Pavés de verre : Briques de verre translucides pour assurer le passage de lumière sans permettre la vision de l'autre côté.

Pergola : Structure composée de poteaux et de petites poutrelles à claire-voie généralement destinée à recevoir des plantes grimpantes.

Pieu : Fondation s'appuyant sur une couche de sol située à une grande profondeur.

Plan de masse : Appelé aussi plan d'implantation, il précise la zone d'implantation de l'ensemble à bâtir sur un terrain isolé (un lot).

Plancher : La surface inférieure d'une dalle (Peut être caché par un faux-plafond).

Plancher dit « Sandwich » : Hourdis négatif + isolant polyuréthane + dalle de compression en béton armé dosé à 350 kg.

Pont Thermique : Rupture de continuité dans l'étanchéité d'un mur, d'un châssis de fenêtre...

Poteau : Élément vertical de structure de section généralement carrée, rectangulaire ou circulaire.

Porte-à-faux : Poutre ou dalle en saillie au-delà de son appui.

Poutre : Élément horizontal de structure pour supporter des charges entre 2 poteaux (Sur plusieurs poteaux, la poutre est dite « Poutre continue ». A l'une ou aux 2 extrémités les poutres peuvent être en porte-à-faux ou console.

Puits (de fondation) : Élément de fondation coulé dans l'excavation d'un puits. Ce procédé est utilisé quand la profondeur du sol de fondations est généralement comprise entre 2.00m et 3.00m.

Poutrelles : Série de poutres parallèles entre elles et supportées par les poutres.

Portée : Distance entre deux points d'appui pouvant être des poteaux, des voiles ou des murs.

Portique : Un portique « simple » est constitué par 2 poteaux et une poutre (dite aussi traverse) qui est soit horizontale soit oblique. L'ensemble forme un « cadre » dont la liaison des éléments verticaux et horizontal forme les nœuds pour la transmission des efforts.

Le réseau de poteaux et de poutres sur plusieurs étages forme des portiques à plusieurs niveaux et plusieurs travées.

Profilé : Généralement élément métallique (Cornière, tube, IPE, HEA ...) fabriqué en usine.

P.V.C. : Matériau de synthèse utilisé couramment pour la fabrication des menuiseries extérieures.



Q

Quai : Ouvrage servant à l'accostage des bateaux. Il peut être : massif, en béton coulé en place, en paroi moulée ou constitué de blocs ou de caisson en béton préfabriqué, sur appui, constitué d'une plateforme en béton armé reposant sur des piles et des pieux en béton armé.

Quartage : Essai sur les agrégats. Opération qui consiste à échantillonner un matériau en le fractionnant en quatre quarts (sur un plateau horizontal par ex.) et en ne retenant que les deux quarts opposés.

Queues de vaches : Ce sont les parties de bois de la charpente qui dépassent du droit de la façade, appelées plus couramment dessous de toit.

12

R

Rabattement de nappe : Baisse du niveau piézométrique zéro (plafond) d'une nappe phréatique induit par un pompage ou une vidange naturelle.

Radier : Fondation constituée par une dalle continue s'étendant sur toute la base d'une structure et parfois au-delà.

Ragréage : Rendre une surface le plus lisse possible.

Ravalement : Se dit de la préparation des fonds d'une façade neuve, et du nettoyage d'une façade ancienne.

Refend : Voir mur.

Remblai : Matériaux rapportés pour élever le niveau du sol.

Retrait : Effet de raccourcissement du béton par l'hydratation et la dessiccation de la structure. Le retrait varie entre 0,1 mm/m à 1 mm/m selon le type de béton. Les aciers utilisés non pas pour réduire le retrait, mais pour la répartition des fissures mais des microfissures plus nombreuses mais invisibles.

Revêtement : Produit destiné à revêtir la surface intérieure d'un bâtiment.

Revêtement de sol : Couche supérieure d'un plancher donnant une surface finie.

S

Sablage : Technique qui par projection à l'air comprimé d'un jet de sable permet le nettoyage des profilés de charpente métallique avant de passer un produit antirouille.

Sable : Matériau résultant de la désagrégation naturelle d'une roche minérale ou son concassage. Ce granulat dont la granulométrie comprise entre M38 et M20 est un constituant du béton.

Scellement : En maçonnerie opération qui consiste à « sceller » fixer dans un mur, un plafond ou un dallage l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal. Le scellement est, en général, réalisé



par perforation d'un trou rempli ensuite par une cheville en bois ou en plastique ou avec un mortier à prise rapide, du plâtre, du plomb ou du soufre. La norme NF EN 1504-6 définit les mortiers de scellements. Grâce à une résistance très élevée, un mortier classé par cette norme permet de placer des ancrages.

Second œuvre : Éléments n'ayant pas une fonction porteuse (Cloison, Raidisseur). Désigne aussi les lots : Electricité, Plomberie, Etanchéité.

Structure Ensemble d'éléments convenablement assemblés, conçus pour assurer la rigidité, ou construction (1) présentant une telle disposition

Soubassement Partie inférieure saillante d'un mur ou d'un élément de construction à la base d'un poteau.

Surface hors œuvre Totalité de la surface d'un bâtiment, y compris celle des murs extérieurs

T

Tomette : Carreaux en terre cuite utilisés en revêtement de sol. Petite brique de carrelage pour sol, de forme hexagonale, de couleur rouge.

Trappe de visite : Petite ouverture destinée aux visites et aux réparations.

Travée : Distance généralement entre 2 poteaux ou 2 voiles. La trame est comptée soit entre axes soit entre nus des poteaux. La longueur de la trame détermine la hauteur de la poutre.

Trémie : Ouverture ou réservation dans un plancher.

Tuiles : Éléments de couverture en terre cuite. Ils existent en plusieurs dimensions et sont de forme variable (Tuiles mécaniques, tuiles plates, tuiles canal...)

U

Urbanisme : désigne l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains.

V

Vérin hydraulique : Appareil permettant d'exercer des efforts importants de poussée (ou de traction), et permettant la mise en place ou le réglage progressif de la position d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.) : Système d'aération assuré par un aspirateur électrique permettant généralement la ventilation de locaux humides ou aveugles.

Ventilo convecteur : Appareil de chauffage. Le réchauffement se fait par l'action d'un ventilateur envoyant de l'air à travers un corps de chauffe.



Viabilisé : *Se dit d'un terrain sur lequel les travaux préalables nécessaires à la construction (voirie, réseaux...) ont déjà été réalisés.*

Vibration : *Opération de serrage du béton frais après sa mise en place, afin d'en améliorer la compacité. La vibration peut être interne ou externe au béton.*

Vide sanitaire : *Vide ménagé entre le sol et la dalle de rez-de-chaussée. Le vide sanitaire doit être d'une hauteur minimale de 20cm et ventilé.*

Vitrage : *est une vitre encadrée dans un châssis de fenêtre. On utilise souvent le terme vitrage au lieu de vitre dans le domaine de la construction, car c'est l'ensemble qui doit être placé, analysé et conçu.*

Vitrage isolant : *Ensemble composé de deux glaces polies et d'un intercalaire métallique*

Voligeage : *Ensemble de voliges (planches minces en bois) sur lesquelles sont fixées les couvertures des toits.*

W

Wellpoint : *Système d'abaissement du niveau des eaux lors de travaux d'excavation du terrain.*

X

Y

Z